

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**1) Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** AEFÉ - Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger – Lycée Théodore Monod de Nouakchott - Mauritanie

Responsable du pouvoir adjudicateur : Me. La Directrice de l'AEFE, représentée localement par le Proviseur du lycée Théodore Monod de Nouakchott.

**2) Objet du marché :** Il s'agit d'un marché de prestation intellectuelles en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre globale du projet d'extension et de restructuration du Lycée Théodore Monod de Nouakchott.

### **3) Caractéristiques principales du marché :**

Construit initialement pour héberger une école primaire de 400 élèves, le Lycée Théodore Monod de Nouakchott scolarise actuellement près de 900 élèves de la maternelle à la terminale. Pour faire face à une croissance continue de la demande, l'établissement souhaite augmenter ses capacités d'accueil, dans un premier temps à 1100 élèves, puis éventuellement à 1400.

Le présent concours, porte sur « le scénario 1100 » qui nécessite la construction d'environ 4800 m<sup>2</sup> de surface utile nouvelle et la restructuration des locaux existants dont la surface utile est estimée à 2200 m<sup>2</sup>.

Les bâtiments d'origine, construits en 1983, ont fait l'objet d'une conception bioclimatique, novatrice pour l'époque, que l'AEFE souhaite étendre à cette extension. Le financement étant assumé exclusivement par les fonds propres de l'établissement, cet objectif s'inscrira toutefois dans un cadre budgétaire très contraint, dont le respect nécessitera une grande rigueur de la part des concepteurs.

Par ailleurs, le Maître d'ouvrage souhaite disposer à terme, de locaux fonctionnels et pérennes parfaitement adaptés à leur environnement climatique rigoureux, et offrant une facilité de gestion, des coûts d'exploitation réduits et une maintenance aisée. À cet effet, le projet sera conçu de manière à pouvoir être entièrement réalisé puis maintenu par des entreprises implantées localement.

Les travaux seront réalisés en site occupé, selon un phasage, à définir pendant les études, permettant de garantir la continuité du service et la sécurité des utilisateurs pendant toute la durée de l'opération.

**3.1) Mode prévisionnel de dévolution des marchés de travaux :** Entreprise générale mauritanienne ou de la sous région

**3.2) Date prévisionnelle de commencement des études :** été 2010

**3.3) Coût prévisionnel des travaux: 4 000 000 €HT et H. Droits de Douanes.**

**3.4) Durée du marché ou délai d'exécution :** environ 4 ans à compter de la date de notification du marché, suivant le phasage qui sera défini pendant les études.

**3.5) Date envisagée pour le commencement des travaux :** Automne 2011.

### **3.6) Modalités de financement et de paiement :**

Aucune garantie financière ne sera exigée.

L'unité monétaire utilisée sera l'Euro (€). Le Marché sera réglé sur budget de l'établissement émanation comptable de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger. Le marché bénéficiera d'une exemption de la TVA et des droits de douanes au titre du projet. Le délai global de paiement sera de 45 jours.

### **4) Procédure :**

**4.1) Type de procédure et déroulement :** Il s'agit d'un Concours d'architecture restreint et anonyme comprenant deux phases :

**-La première**, pour sélectionner les candidats qui seront admis à concourir. Le Maître de l'Ouvrage dressera la liste des candidats admis à remettre une offre en fonction des renseignements remis conformément au paragraphe 4.4 ci-dessous.

**-La seconde**, pour faire concourir les candidats sélectionnés sur la base d'un dossier de consultation qui leur sera remis. Ils devront établir un projet et proposer une offre financière.

#### 4.2) Conditions de participation :

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera liée juridiquement sous la forme d'un groupement conjoint. Elle sera organisée pour couvrir les compétences suivantes (**compétences minimales requises sous peine de nullité de la candidature**) :

- **Un membre au moins**, sera installé en Mauritanie.
- Un ou plusieurs bureaux d'études techniques couvrant les domaines de compétences **structures et fluides**.

Le mandataire du groupement sera obligatoirement un architecte. Il ne **pourra faire acte de candidature que pour une seule équipe**. **Les autres membres des groupements (architectes ou bureaux d'études), pourront présenter leur candidature au sein de plusieurs groupements, mais ne pourront concourir que dans un seul si leur candidature était retenue.**

#### 4.3) Critères de sélection des candidatures :

Un Jury, assisté d'une commission technique, sera chargé d'examiner les candidatures en fonction des critères suivant :

- Qualité architecturale et technique appréciée au regard des références présentées par l'ensemble des membres de l'équipe démontrant en particulier la capacité du groupement à développer une architecture simple et de qualité dans un cadre budgétaire très contraint,
- Références de projets récents, de complexité équivalente si possible dans le domaine scolaire, réalisés dans des contextes similaires et intégrant une dimension bioclimatique,
- Cohérence du groupement et motivation de l'équipe pour le projet au regard d'une note simple décrivant la motivation, la perception et l'organisation de l'Équipe pour le projet (1 A4 recto/verso maximum)
- .Capacité financière du groupement en fonction du chiffre d'affaires moyen sur les trois dernières années et moyens humains et matériels de l'ensemble de l'équipe.

#### 4.4) Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

- a) Une lettre de candidature complétée de la note de motivation visée ci-dessus et signée par l'ensemble des membres de l'équipe.
- b) Pour chaque membre du groupement, deux tableaux synthétiques concernant les qualifications et les moyens. Les tableaux respecteront la forme décrite ci-dessous, sous peine de nullité de candidature :

-1<sup>er</sup> TABLEAU : Composition et Connaissance de l'équipe

Colonne 1 : membre de l'équipe.

Colonne 2 : moyens humains (distinguant personnel permanent et partenaires extérieurs)

Colonne 3 : moyenne du chiffre d'affaires sur les trois dernières années (en Euros)

-2<sup>ème</sup> TABLEAU : Présentant pour chaque membre de l'équipe, au maximum 5 opérations

significatives, similaires du projet ou de complexité équivalente, sous la forme :

Colonne 1 : Intitulés de l'opération

Colonne 2 : Descriptif de l'opération

Colonne 3 : Coûts des travaux en millions d'euros H.T (coût estimatif inscrit dans le marché de maîtrise d'œuvre et coût constaté à l'issue des travaux)

Colonne 4 : Composition de l'Equipe de maîtrise d'œuvre.

Colonne 5 : Rôle du candidat dans le groupement et missions confiées.

Colonne 6 : Nom et coordonnées du responsable de projet de la maîtrise d'ouvrage.

c) Pour chaque membre du groupement, un dossier de pièces administratives comprenant :

- Les attestations de qualifications professionnelles et des moyens de chaque membre de l'équipe
- La copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire et le cas échéant l'autorisation de poursuite d'activité
- Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance auprès de laquelle le candidat aura souscrit ses polices personnelles de responsabilité civile et de couverture des risques professionnels
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour des infractions au code du travail de son pays d'exercice.
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat est à jour de ses obligations auprès des administrations fiscales et sociales de son pays d'exercice.
- Le cas échéant, la liste des sinistres intervenus sur un des projets réalisés par le candidat dans les dix dernières années.

d) Pour chaque membre du groupement, Un dossier de références comprenant :

- Les pièces graphiques illustrant les références mentionnées dans le tableau n°2 ci-dessus
- Tout autre document que le candidat juge utile pour illustrer ses compétences architecturales et techniques.

#### 4.5) Nombre de candidats admis à concourir :

Nombre Minimal : **2**

Nombre Maximal : **4**

#### 4.6) Pour les candidats admis, Critères de jugement des offres :

Un Jury, assisté d'une commission technique, sera chargé d'examiner les prestations réalisées par les candidats. Le niveau d'études à effectuer par les candidats sera du niveau intermédiaire entre Esquisse et Études d'Avant Projet Sommaire.

Sous peine de non conformité entraînant son refus d'examen par le jury, les candidats sont astreints au strict respect du programme.

Par ailleurs, le projet proposé devra respecter l'enveloppe financière que le maître d'ouvrage compte affecter aux travaux.

À l'issue de la délibération, le jury se réserve la faculté d'inviter les candidats à répondre aux questions ou précisions qu'il aura consignées dans un procès-verbal lors d'auditions complémentaires.

Le jugement et le classement des offres seront effectués sur la base des critères de choix pondérés de la façon suivante :

1) (**pour 55% de l'appréciation**) Conception du projet

- A) Adéquation de la réponse au programme en termes d'organisation, de dimensionnement des espaces et de gestion des flux (Traitement des accès et organisation des flux de circulation sur le site,
- B) Qualité architecturale du projet et du traitement des espaces, Insertion dans le site
- C) Intégration des objectifs bioclimatiques dans l'architecture et pertinence des solutions proposées.

2) **(Pour 45 % de l'appréciation)** Pertinence technique et économique:

- A) Faisabilité des travaux par des intervenants locaux
- B) Sincérité de l'estimation globale et de sa décomposition
- C) fiabilité, pérennité et pertinence économique des solutions techniques et constructives dans un objectif de facilité de gestion, de coûts d'exploitation réduits, et d'une maintenance aisée.
- D) Sincérité du phasage des travaux et du respect du délai d'études
- E) Organisation de la maîtrise d'œuvre et taux de rémunération proposé.

**5) Remise des candidatures :**

5.1) conditions de remise :

Les dossiers de candidature sont à adresser par courrier recommandé ou à déposer contre récépissé à l'adresse ci-dessous. Ils seront présentés sous double enveloppe cachetée :

-L'enveloppe intérieure renfermant le dossier de candidature conformément à l'article 4.4 ci-dessus, portera la mention :

« CANDIDATURE Pour la sélection des maîtres d'œuvre en vue de l'extension et de la restructuration du Lycée Théodore Monod ». **Une copie du dossier sous format numérique sera également jointe.**

- **L'enveloppe extérieure renfermant le dossier de candidature portera la mention :** Lycée français Théodore Monod – BP4911 Nouakchott - Mauritanie.

5.2) date d'envoi du présent avis :

Le vendredi 29 janvier 2010.

5.3) date limite de réception des candidatures :

**Lundi 15 mars 2010 avant 12h00 locales.**

**6) Autres renseignements:**

6.1) Récompenses et jury :

Une prime de 13 000 Euros H.T sera attribuée aux candidats ayant remis un dossier complet et conforme aux conditions du règlement du concours. Cette prime constituera une avance sur les honoraires de l'équipe lauréate.

Le montant de la prime pourra être réduit après avis du jury si celui-ci estime que le niveau de rendu et l'investissement du candidat sont insuffisants.

6.2) Renseignements complémentaires :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par les candidats auprès de :  
Renseignements d'ordre administratif : Mr Labadie Pierre – Ambassade de France à Rabat – antenne régionale immobilière de l'AEFE - Tel 00 212 537 20 92 35 mël : [pierre.labadie@diplomatie.gouv.fr](mailto:pierre.labadie@diplomatie.gouv.fr).